

**Discours inauguration de la plaque rue Hoche
Notre Dame de la Roche sur Yon
28 février 2016**

Nous sommes rassemblés ce soir pour répondre à un impératif devoir de mémoire. Il s'agit d'une mémoire vive qui s'exprime tout à la fois dans le souvenir de ceux et celles qui ont été arrêtés, incarcérés, déportés et assassinés de manière inique, mais il s'agit aussi d'une mémoire qui s'exprime aujourd'hui dans une conscience éveillée.

Répondant à l'appel du chef de la police allemande, signifié le 27 janvier 1944, le préfet régional répercute à celui de la Vendée l'ordre d'arrêter tous les juifs quelque soit leur âge, leur condition et même leur appartenance religieuse, sous un prétexte qui n'est qu'un alibi : « trop de juifs sont mêlés à des actes de terrorisme ». Le mensonge est consommé, ils sont arrêtés parce qu'ils sont juifs.

Dans la nuit du 30 janvier, la police française, agissant sur ordre, se basant sur les listes établies par la préfecture, arrête les personnes désignées et les conduit à la salle Notre Dame, anciennement située près du lieu auprès duquel nous nous trouvons.

La rapidité de l'événement et le fonctionnement implacable et brutal de la mécanique nazie ont paralysé les initiatives de ceux qui auraient pu ou dû agir. Au cœur de ce cauchemar, il est toutefois légitime de témoigner des gestes d'humanité qui ont été posés. Je pense en particulier aux lycéennes yonnaises venues reconforter leurs camarades. Invitées à revenir, elles n'ont pu trouver qu'une salle vide. Les personnes séquestrées avaient pris le chemin de l'enfer.

Une des jeunes filles arrêtées, juive de confession chrétienne a pu, par l'intercession de ses amies se recueillir quelques instants près d'ici, dans l'Eglise Notre Dame. Dans les ténèbres, ces pâles lueurs donnent foi en l'humanité.

Je souhaite terminer cette brève intervention en citant également des paroles de Mgr Saliège, alors archevêque de Toulouse. Elles furent prononcées un an et demi avant l'évènement dont le souvenir nous réunit aujourd'hui : *« il y a une morale chrétienne, il y a une morale humaine qui impose des devoirs et reconnaît des droits. Ces devoirs et ces droits tiennent à la nature de l'homme. Ils viennent de Dieu. On ne peut les violer. Il n'est au pouvoir d'aucun mortel de les supprimer... les juifs sont des hommes, les juives sont des femmes. Tout n'est pas permis contre eux, contre ces hommes, contre ces femmes, contre ces pères et mères de famille. Ils font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres. Un chrétien ne peut l'oublier. »*

✠ Alain CASTET
Évêque de Luçon